

Département de l'AIN  
-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE  
-----  
Canton de MIRIBEL  
-----  
Commune de BEYNOST

06

2022

60

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** : 29 septembre 2022  
**Convocation du** : 22 septembre 2022

**Nombre de Conseillers :**  
En exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**Ressources Humaines : Modification du tableau des emplois communaux**

**Présents** : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Sophie Gaguin, Harris Reneman, Philippe Casamayor, Jean-Pierre Cottaz.

**Représentés** :

Annie Maciocia a donné procuration à Caroline Terrier  
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini  
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Bertrand Vermorel  
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz  
Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez

**Absents** : Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Cyril Langelot

**Secrétaire de Séance** : Véronique Cortinovis

Vu la délibération n°04-2022-49 du 19 mai 2022 portant dernière modification du tableau des emplois communaux,

Madame le Maire précise que la responsable de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), contractuelle, a démissionné pour suivre son conjoint.

La personne recrutée pour la remplacer est puéricultrice, titulaire de la Fonction Publique Territoriale. Elle sera nommée 1<sup>er</sup> décembre 2022, par voie de mutation. Il convient donc d'ouvrir un poste de puéricultrice à temps complet au tableau des emplois.

A l'EAJE également, un agent actuellement titulaire à temps complet souhaite diminuer son temps de travail. Il convient donc d'ouvrir un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet, 28 heures semaine.

Par ailleurs, Madame le Maire ajoute que, suite à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire à la rentrée 2022/2023, il a été décidé de recruter une ATSEM dédiée à cette classe nouvellement créée.

La personne recrutée étant contractuelle, il convient d'ouvrir un poste d'agent non titulaire, à temps non complet (31H42 semaine).

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Madame le Maire à modifier le tableau des emplois communaux comme précisé ci-dessus (Cf. tableau joint à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE

**AUTORISE** Madame le Maire à modifier le tableau des emplois communaux tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

le Maire,  
  
Caroline TERRIER

